

La norme EN 374 s'applique à l'ensemble des gants de protection conçus pour protéger contre des risques chimiques. Elle a récemment été modifiée considérablement. Les changements seront effectifs, une fois qu'ils auront été publiés dans le Journal Officiel de l'Union Européenne.

Voici un aperçu des changements qui vont entrer en vigueur dans la norme EN 374.

La norme EN 374 est composée de plusieurs parties. Les parties suivantes sont pertinentes pour les gants de protection chimiques.

1. Aperçu des principales modifications dans la norme EN 374 – Partie 1: Terminologie et performance requises

Changements:

Partie 1	
NOUVEAU	ANCIENNE VERSION
EN ISO 374-1:2016	EN 374-1:2003
Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes	Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes
Les micro-organismes font l'objet d'une partie à part entière de la norme (partie 5)	Hypothèse de la protection contre les micro-organismes
Augmentation du nombre de substance chimique testée de 12 à 18	12 substances chimiques testées
Logo représentant un bécher n'est plus utilisé	Logo représentant un bécher utilisé pour les « gants de protection imperméable offrant une protection limitée contre les substances chimiques »
Gants classés de type A, B ou C	Pas de classement
Pictogramme de la fiole avec différents chiffres et lettres selon les substances chimiques testées	Pictogramme de la fiole avec au minimum 3 lettres indiquant les substances chimiques testées

Plus de substances chimiques testées:

Les substances chimiques ayant des codes de M à T n'étaient pas testés dans la version précédente de la norme.

	Code	Substance chimique	CAS	Classe
ANCIENNE VERSION	A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire
	B	Acétone	67-64-1	Cétone
	C	Acétonitrile	75-05-8	Composé nitrile
	D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré
	E	Sulfure de carbone	75-15-0	Composé organique contenant du soufre
	F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique
	G	Diéthylamine	109-89-7	Amine
	H	Tétrahydrofurane	109-99-9	Composé étherique hétérocyclique
	I	Acétate d'éthyle	141-78-6	Ester
	J	n-heptane	142-82-5	Hydrocarbure saturé
	K	Soude caustique 40%	1310-73-2	Base inorganique
	L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide minéral inorganique, oxydant
NOUVEAU	M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide minéral inorganique, oxydant
	N	Acide acétique 99%	64-19-7	Acide organique
	O	Ammoniaque 25%	1336-21-6	Base organique
	P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde
	S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide minéral inorganique
	T	Formaldéhyde 37%	50-00-0	Aldéhyde

Marquage des gants de protection:

NOUVEAU			ANCIENNE VERSION	
ISO 374-1:2016/Type A	ISO 374-1:2016/Type B	ISO 374-1:2016/Type C	EN 374:2003	EN 374:2003
				
JKLMNO	JKL		AKL	

Type A : Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 6 substances chimiques parmi celles testées. **Voir nos gants certifiés EN 374-1:2016 Type A**

Type B : Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 3 substances chimiques parmi celles testées. **Voir nos gants certifiés EN 374-1:2016 Type B**

Type C : Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 10 min pour au moins 1 substance chimique parmi celles testées